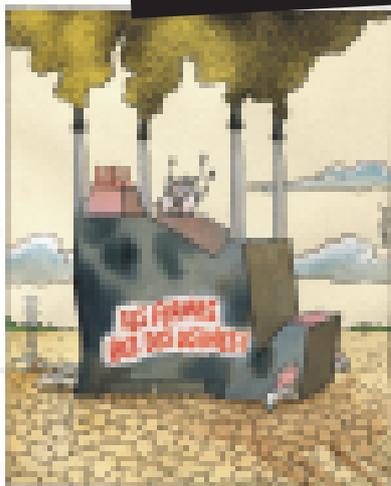


# Le Regain

Journal de la Confédération paysanne de l'Ariège

FLASH  
INFO

## 30 INSTALLATIONS POSSIBLES DANS LA SOMME SUR 1000 HA ???!



Le temps nous a donné raison : la ferme-usine des 1000 vaches vient d'annoncer la cessation de sa production laitière au 1er janvier 2021. C'est une victoire majeure de la Confédération paysanne et de Novissen, et de toutes celles et ceux qui combattent l'industrialisation de l'agriculture ! Cette victoire contre un symbole de l'industrialisation de l'agriculture doit en appeler d'autres. Ce modèle économique destructeur pour les paysan.ne.s, la vie des territoires et la planète n'est pas viable.

Rappelons que cette structure, toujours hors-la-loi, n'a jamais respecté la réglementation et le seuil de 500 animaux qui lui étaient fixés. Les astreintes qui courent encore aujourd'hui doivent être payées. La réglementation est la même pour tou.te.s et la

justice doit s'appliquer à chacun.

Rappelons que dans le projet de cette ferme industrielle, le lait ne devait être qu'un sous-produit de la méthanisation. Certes, l'arrêt de la production laitière de la ferme-usine des 1000 vaches est acté mais quid désormais du devenir des terres agricoles de la structure, soit 1000 hectares ? La problématique d'accaparement des terres et des aides PAC est toujours présente alors que l'enjeu d'installer n'a jamais été aussi prégnant.

Notre combat contre l'industrialisation de la production qu'elle soit animale ou végétale, la financiarisation des structures agricoles, l'accaparement des terres, notamment par les montages sociétaires, et en faveur de l'installation de paysan.nes nombreuses se poursuit.

En attendant nous savourons cette belle victoire acquise avec beaucoup de détermination et de courage. Nous remercions toutes celles et ceux qui ont combattu à nos côtés pour démontrer l'absurdité d'un tel projet. Aujourd'hui malgré le soutien massif d'aides PAC, ce modèle n'est pas rentable : depuis le temps que nous le dénonçons, nous nous en félicitons.

Nicolas Girod  
Porte-parole national de la Confédération paysanne

## PLAN DE RELANCE... DE L'ENDETTEMENT !

Soutenir les paysans ou relancer les pulvérisateurs high-tech et l'endettement ? Outre des mesures d'accompagnement d'urgence qui sont nécessaires en cette période, la plus grande partie du plan de relance consiste à soutenir un endettement futur du monde agricole. L'investissement en matériel y est privilégié au dépend de l'investissement sur l'humain. Cette logique jusqu'au-boutiste de la croyance en une croissance future ne fait pas sens pour nous !

Même si nous accueillons favorablement quelques-unes des lignes financières (soutien des abattoirs, mesures de biosécurité, accompagnement des collectivités pour approvisionnement local) nous attendons un réel plan de relance contribuant à opérer la transition du système agricole pour installer massivement des paysan.ne.s, faire face au défi climatique et permettre un accès à une alimentation de qualité pour tout un chacun.

## SESSION CHAMBRE

Lundi 30 novembre, c'était la dernière session avant Noël et sa magie... Mais là, rien de magique, que du prévu et du prévisible ! Démarrage autour d'un budget bien trop imprécis pour visualiser les actions que mène la chambre au service des agriculteurs.

Très peu de place pour des échanges et le débat avec en seules questions, celles des élus de la Conf' et de la CR, rien de neuf donc !

Puis un focus sur le nouvel entonnoir à aides PAC : le label Haute Valeur Environnementale (HVE). Conscient de la nécessaire transition écologique, la commission européenne souhaite verdir un peu plus la future PAC. Mais ce n'est certainement pas ce label qui permettra une réelle transition !

Enfin, pour finir, le président nous a quand même régalié de quelques reprises de notre répertoire Conf'. Si, si, nous avons eu droit à sa défense des surfaces pastorales, de l'élevage du porc en plein air et, cerise des cerises, la nécessité d'un plafonnement des aides sur les surfaces d'estives, pour ouvrir ces dernières à davantage d'éleveurs, notamment à ceux qui souffrent dans les coteaux, pour plus d'équité et de justice ! Alors, là, je dis chapeau bas ! À la Conf', on n'est pas jaloux, on est toujours prêts à partager et se faire piquer nos bonnes idées. On est même prêt à le pousser plus loin, pourquoi pas un plafonnement et une dégressivité de toutes les aides par actif.

Chiche, ça urge !!

David Eychenne

## SOMMAIRE

<b>PAC</b> : Ni plus verte ni plus juste ni plus équitable - Débat Public	<b>p 2</b>
<b>MSA</b> : Entrée ou sortie fracassante	<b>p 3</b>
<b>PESTICIDES</b>	<b>p 4</b>
<b>AG</b>	<b>p 5</b>
<b>ÉLEVAGE</b> : BVD - Prédation	<b>p 6</b>
<b>ACTUALITÉS</b> : Campagne d'affichage - ZNT - foncier	<b>p 7</b>
<b>ADEAR</b> : Programme de formations	<b>p 8</b>

## UNE PAC NI PLUS VERTE, NI PLUS JUSTE, NI PLUS ÉQUITABLE !

Après le piètre accord du Conseil puis le vote au Parlement européen, l'Europe n'a pas eu le courage politique de refonder une Politique Agricole ni de tourner le dos aux lobbys de l'agro-alimentaire, défenseurs du statu-quo.

En effet, le projet actuel manque cruellement d'ambition et ne répond pas aux défis agricoles ni aux attentes de la société.

2021 sera le début de la période de transition entre la PAC actuelle et la future PAC, tout juste cadrée par l'Europe fin octobre. La PAC est l'outil majeur d'orientation de nos systèmes agricoles et alimentaires, elle nous concerne tous : les paysans qui en bénéficient et les paysans qui sont oubliés de par leurs productions et/ou la surface de la ferme. Elle concerne également tous les citoyens consommateurs de nos produits et contributeurs via leurs impôts.

Alors que les urgences et enjeux sociaux, agricoles, environnementaux et de souveraineté alimentaire sont connus de tous et largement documentés, le Parlement et le Conseil européen n'ont pas eu le courage politique de tourner le dos aux lobbys de l'agro-alimentaire ni d'assumer une réelle transition. Et ce, malgré les constats partagés sur la situation actuelle de l'agriculture avec des revenus trop fragiles pour de nombreux paysans, des phénomènes d'agrandissement et spécialisation des fermes, des difficultés de transmission, une baisse incessante du nombre de paysans, un manque de résilience face au changement climatique...

### >> Souveraineté alimentaire

Pour la Confédération paysanne, la future PAC doit tout d'abord s'occuper de nourrir tout le monde. Une situation où des paysans sans revenu essaient de vendre des produits toujours moins chers à des consommateurs qui n'ont plus les moyens de les acheter est une impasse. Pour exemple, les productions de fruits et légumes, pourtant essentielles, restent complètement absentes des politiques publiques dont la PAC fait partie.

La PAC doit également protéger les paysans et, en premier lieu, leur revenu. Les filières laitière et sucrière témoignent des problèmes provoqués par les dérégulations successives, aux conséquences dramatiques sur les prix. Des mécanismes de régulation de marchés et de maîtrise des volumes doivent donc être remis en place. Les signatures d'accords de libre-échange doivent cesser.

### >> Des paysans nombreux partout

«Relocaliser nos productions», cela suppose des paysans nombreux sur tous les territoires. Or ceci est impossible tant que le budget de la PAC sera majoritairement

distribué en fonction de la taille des fermes. Pour réellement stopper la disparition des paysans, orientons les soutiens vers les actifs plutôt que vers les hectares !

Le texte actuel ne permettra pas de changer la donne, la Confédération paysanne exige **une vraie redistribution des soutiens**, essentielle pour plus de justice en accompagnant tous les paysans et toutes les productions, pour une reconnaissance à l'actif plutôt qu'aux hectares et pour éviter les situations de rente, cela passe par :

un soutien déterminé et très fort sur les tous premiers hectares de chaque ferme ;

la mise en place en France du soutien aux petites fermes pour tous les "oubliés" de la PAC (maraîchage, arboriculture, volaille, apiculteurs, plantes aromatiques et médicinales) avec un montant significatif ;

l'indispensable plafonnement de l'ensemble des aides.

### >> Transition agro-écologique

Le projet PAC continue d'encourager un modèle qui ne permettra pas de répondre aux objectifs fixés par le «Green Deal», en matière de réduction d'utilisation de pesticides, d'engrais azotés et d'augmentation de la part d'agriculture biologique. Des choix ambitieux s'imposent face à l'urgence climatique et environnementale bien au delà d'un pseudo-verdissement de la PAC :

soutien au maintien des pratiques "vertueuses" (élevage à l'herbe, agriculture biologique, autonomie...);

accompagnement aux changements de pratiques et de systèmes.

Par ailleurs, la Confédération paysanne dénonce les fausses solutions comme le label HVE (voir article p 7). Nous sommes particulièrement inquiets de la dérive «technologiste» que pourrait prendre la PAC, via le soutien à l'agriculture de précision et la digitalisation.

Si demain, les paysans ont besoin de nouvelles techniques et formes d'organisations, ces innovations doivent d'abord renforcer leur autonomie et valoriser leurs savoir-faire, non leur créer de nouvelles dépendances.

HVE est un label qui n'apporte aucune solution avec un cahier des charges insuffisant voire incohérent. Ce label ne répond pas à une meilleure prise en compte de l'environnement dans les pratiques agricoles, pire le label contribuerait à verdir l'image de certains acteurs et produits sans aucun changement de pratique agricole. Ceci ne peut être un pilier des écorégimes du premier pilier de la future PAC !

### >> En conclusion

La PAC risque de demeurer une politique de rente inacceptable, inefficace d'un point de vue social, alimentaire et écologique alors que c'est maintenant l'heure de choix politiques plus ambitieux ! Un trilogue va désormais s'engager entre la Commission, le Conseil et le Parlement européen et le débat sur le Plan stratégique national va reprendre en France.

**La Confédération paysanne a repris les discussions avec le cabinet du Ministère de l'Agriculture et nous poursuivons les négociations auprès du gouvernement français et des décideurs européens pour arracher une PAC ambitieuse, plus sociale et au service de la transition agroécologique et alimentaire. À défaut, l'Union européenne et la France condamnent les femmes et les hommes qui font vivre au quotidien une agriculture respectueuse de l'environnement, riche en emplois et à même de répondre aux défis pour un avenir enviable.**

Laurence Marandola



Crédit photo : EP

## MSA RÉCIT D'UNE ENTRÉE (OU SORTIE) FRACASSANTE ...

Ce printemps la Confédération Paysanne a remporté les élections départementales MSA pour le collège exploitant. Une première qui a eu l'air de déstabiliser quelque peu l'institution.

Cette victoire nous a permis de présenter et de faire élire 3 administrateurs à la caisse Midi Pyrénées Sud : Sébastien Wyon, René Laffargue et Adeline Régis.

Dans l'élan, forts de notre score du mois de mars, nous pensions être légitimes pour présenter un candidat à la présidence du département. Mais il n'en fut rien. C'est le CA de la région qui élit les présidents de département, niant totalement le scrutin local en nommant Mr Clarac. Pourquoi donc faire des élections locales ? Le système est bien fait pour que l'institution ne change pas ; après ce simulacre électoral, nous quittons la salle, nous sentant floués dans notre légitimité non reconnue. La MSA se renferme sur ces atavismes, dans un entre-soi bien huilé qu'il ne faut surtout pas bousculer.

Nous n'étions pas là pour faire un coup d'éclat, nous avions une démarche constructive et étions prêts à travailler et lancer des dynamiques. **On ne nous a pas permis de passer la ligne de départ.** Conscient de nous avoir laissé sur le banc de touche, suite à une manifestation devant les locaux de la MSA à Foix, le bureau de la MSA MPS nous propose de ne pas en rester là et d'aménager des espaces où nous pourrions être présents (entrée au bureau, dans des commissions de notre choix). **Nous acceptons de revenir malgré les événements.**



Les 3 administrateurs Conf' à la caisse Midi Pyrénées Sud : Sébastien Wyon, René Laffargue et Adeline Régis.

Crédit Photo : Conf'09

**Aujourd'hui, nos relations avec le bureau MPS se normalisent mais le marathon n'est pas fini.** Les élections des échelons locaux doivent suivre les mêmes principes. Aujourd'hui la Confédération Paysanne 09 présente 3 candidats sur les 5 postes à pourvoir, ce qui nous semble respecter les résultats de mars. Nous savons d'ores et déjà que Mr Clarac n'est pas d'accord et propose un autre schéma, à sa sauce.

Quand vous recevrez ce Regain, les jeux seront déjà faits et nous ne savons pas quelle sera l'option retenue. **Ce que je peux vous dire, c'est que nous n'accepterons pas, nous administrateurs, de nous ranger encore une fois dans le rang si notre représentativité est à nouveau flouée.**

Être actif au bureau ou au CA de la MSA MPS, dans les commissions, c'est un engagement, du temps. Il me semble que nous avons prouvé notre envie de travailler mais nous ne le ferons que si on nous rend la place qui nous est due.

Adeline Régis

## CNDP, OU PARLONS PAC !

Se conformant à une obligation de la commission européenne, la France a dû organiser des débats publics, ouvert à tous, sur la PAC. Des dizaines de débats devaient se tenir au printemps dernier... Or, de confinements en déconfinements, seule une poignée ont pu avoir lieu en présentiel dans les conditions que vous imaginez !

Malgré la quasi absence de communication, le débat « Quelle PAC pour assurer un revenu aux paysans ? » s'est tenu à Tarbes pour tout le sud ouest. Même si je reste très réservé quant aux suites données par notre gouvernement des remontées dudit débat, j'ai fait le déplacement. Les FRSEA avaient battu le rappel, pas question d'être minoritaires dans ce genre de lieu de débat ouvert. Manquerait plus qu'il y ait des citoyens non paysans ! Pas de panique, seul un membre d'ATTAC 65 a forcé la porte.

Par contre, la Conf' avait su mobiliser aussi, merci. En journée, la Conf'65 a organisé des visites de fermes pour les membres de la CNDP (Commission Nationale du débat Public) accompagnés du DRAAF (Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt).

Attablés à 8 ou 9 autour de tables (nues...), les copains confédérés et moi même nous sommes invités dans chacune d'elles. Après avoir écouté un économiste nous faire une présentation de la PAC actuelle et de ses manquements (revenus et aides publiques très mal partagés, hémorragie du nombre de paysans, etc...), nous buvions du petit lait... Ensuite, après discussion de 45 minutes, chaque table, via un rapporteur devait faire 3 propositions pour que la nouvelle PAC assure un meilleur revenu à chaque paysan. Tout un programme !

7 tables sur 8 ont mis le plafonnement des aides PAC par actif dans leurs 3 propositions ! Et, je n'étais pas peu fier d'entendre le rapporteur de ma table, maïsculteur dans la plaine de l'Adour et par ailleurs, président de la FDSEA 64, lire qu'il fallait majorer fortement les aides sur les premiers ha pour favoriser les petites fermes, sous le regard hilare des membres d'ELB (Conf'du pays basque nord) ! Bon, de leurs côtés les petits soldats de la FNSEA/JA étaient, eux, venus pour faire remonter l'assurance revenu financée par la PAC pour consolider les (leurs) revenus !

Bon, on s'est fait plaisir, mais même pas pu aller boire un coup ensuite avec les copains de la Conf' pour faire le point, couvre feu oblige....

David Eychenne

## LES NÉO NIQUENT.... LES ABEILLES ET LA PLANÈTE ! OU COUP DE GUEULE D'UN APICULTEUR

Le 4 novembre, le Sénat a confirmé le vote de l'assemblée accordant une dérogation aux betteraviers pour réutiliser les insecticides Néonicotinoïdes sur leurs cultures.

### Pourquoi ?

La fausse bonne raison serait une infestation de pucerons, insecte piqueur qui transmet « la jaunisse de la betterave » provoquant une baisse de 30 à 50% des rendements...

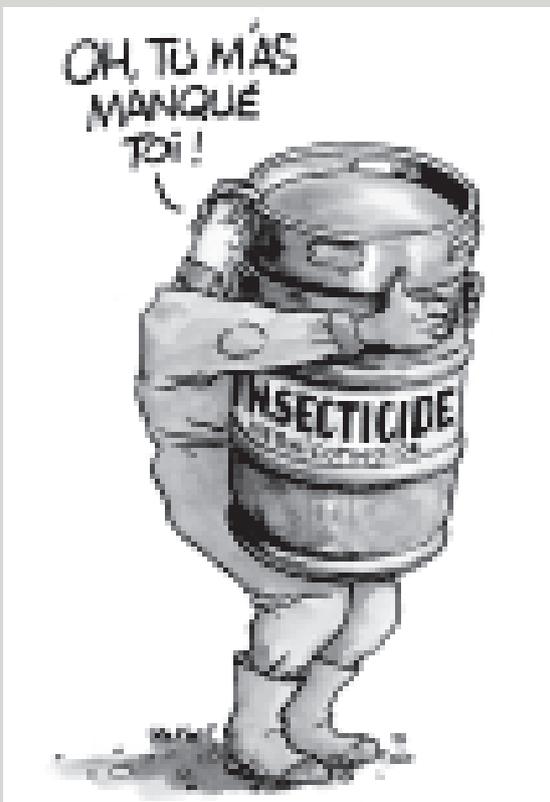
En réalité, la jaunisse touche principalement un département et pas toute la France, la baisse globale des rendements de la filière cette année à l'échelon national est de 10%, la sécheresse est responsable d'une bonne part de cette perte de rendement.

Les producteurs bio, utilisant une rotation longue des cultures et un calendrier de plantation adapté aux auxiliaires maintiennent des rendements acceptables au vu du prix d'achat de leur production. Le problème de la filière betterave industrielle est d'abord et avant tout lié à un prix d'achat beaucoup trop bas, il a été divisé par 2 en 10 ans. La fin des quotas en 2017 a amplifié la crise en provoquant une surproduction à l'échelle européenne.

### Cette dérogation est dramatique.

Les néonicotinoïdes sont des toxiques pour les abeilles bien sûr, mais aussi pour tout l'écosystème, et donc pour l'homme. Ces produits se fixent dans les graisses avec une toxicité chronique reconnue par les scientifiques, y compris en dose sublétales, sur les organes comme le foie, le cerveau, le système nerveux central... Une abeille vit 45 jours en moyenne et subit cette intoxication avec des symptômes visibles sur son comportement et sa capacité de résistance aux pathogènes. Alors imaginez sur un être humain qui vit 80 ans et qui a donc le temps d'accumuler le poison dans son organisme.

La dégradation des néonics, qui ont une durée de demi-vie de 3 à 15 ans selon la matière active, produit des métabolites qui pour certains sont encore plus toxiques que la matière de base. Cette toxicité induite n'est jamais mesurée. La capacité des néonics à se lier avec d'autres pesticides, fongicides et désherbants crée un effet cocktail bien plus dangereux que chaque produit



individuellement dont la toxicité n'est prise en compte dans aucune étude.

Si les abeilles ne butinent pas les betteraves, la rémanence de ces produits dans l'environnement, polluant eaux et sols, cultures avoisinantes et cultures alternantes est de plusieurs années. Cette dérogation pour les seuls betteraviers ayant toutes les chances d'être frappée d'inconstitutionnalité sur le principe d'égalité devant la loi, le risque est important de voir demain cette dérogation s'étendre à d'autres cultures, maïs, blé ...

Encore une fois le modèle productiviste en mode intensif prouve son inefficacité à rendre l'homme plus heureux et la planète plus belle. Il ne sert ni à préserver les abeilles et l'environnement ni à rendre les paysans plus heureux et moins dépendants des aides et de l'industrie agro-chimique.

Alors à quand le grand changement ??

Thierry Imbaud

## RETOUR SUR NO

prévue au printemps. La deuxième jauge comble (30 personnes) de cette année 2020 si riche en récoltes. Et pour autant 2019 a aussi été

D'abord, un très bon score de représentativité dans cette cha

## HVE (HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE) GREENWASHING DE L'AGRICULTURE

Inciter les agriculteurs-trices à la HVE est le leitmotiv principal de ce dispositif et apparue en 2012. Sa spécificité est de lier les résultats de performance environnementaux aux enjeux environnementaux et aux aides. Les agriculteurs s'y sont engagés de bonne foi. Cette démarche en faveur de l'environnement a obtenu un crédit d'impôt (crédit réclamé de l'État) qui semble légitime.

Pourtant, cette mesure soulève de nombreuses questions. La paysanne dénonce. D'une part, elle ne garantit pas que soit son option, ne garantit pas la transformation des pratiques. Ensuite leur démarche vers l'Agriculture Biologique continue encore et toujours à être jugée chimiques.

D'autre part, la large « rétroactivité » de la HVE, destinée aux entreprises agricoles, de validité au 31 décembre 2020, n'a pas permis la labellisation effective depuis 2017. Le crédit d'impôt n'est toujours pas versé. La conversion d'Agriculture Biologique

Enfin, en prévoyant judicieusement la HVE bio déjà existant, à hauteur de 100%, les aides sont brouillées, laissant supposer une certification dotée d'un cahier des charges environnementaux. Et sans doute



ON A TOU-TU-S

## NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**COVID oblige**, nous avons dû repousser notre AG 2020. La 2<sup>ème</sup> vague nous aura amputés du débat prévu, mais c'est à nous que nous avons pu revenir sur l'année 2019. Pas facile avec les confinements !

Très riche en émotions, et en vie syndicale.

Un bilan **aux élections Chambre** et un regret sur notre campagne consulaire. Il faudra un jour revoir le code électoral

## ENVIRONNEMENTALE) OU LE AGRO-BUSINESS

Il faut **modifier leurs pratiques agro-environnementales**, telle que la certification issue du Grenelle de l'environnement. Cette certification réside dans ses indicateurs qui vont mesurer les performances environnementales pour une activité plus durable. Eu égard aux attentes sociétales, la démarche est louable et d'aucuns ne peuvent que féliciter. De prime abord, accompagner les exploitants dans leur démarche, en adoptant dans le cadre du plan de relance un objectif (sur les 4 ans) dont le montant est de 2 500 euros peut

Il y a **de nombreuses incohérences que la Confédération Paysanne**, malgré le discours qui l'accompagne, la HVE 3, quelle que soit la certification, n'a aucune obligation de résultats quant à une réelle agriculture biologique. Peu d'agriculteurs-trices qui s'y engagent poursuivent une agriculture biologique. Et c'est aussi une façon de légitimer l'emploi des pesticides et des intrants

Il y a **une absence de visibilité** du dispositif pour récompenser « les pionniers de la agriculture disposant d'une certification HVE 3 » en cours de validation ou délivrée au cours de l'année 2022 » pour une agriculture biologique, interroge d'un point de vue constitutionnel. Tandis que la HVE 3 n'est pas reconnu aux agriculteurs-trices engagés en agriculture biologique.

Il y a **un cumul possible du crédit HVE avec le crédit agricole** de 5000 € maximum, les pistes n'en sont que davantage. Tandis que l'Agriculture Biologique, pourtant seule agriculture biologique, des charges précises serait moins-disante en termes de charges, ce qui donnerait un sacré coup d'accélérateur à la HVE.

Séverine Lascombe



# HVE

Haute valeur environnementale

## CHEVAL DE TROIE DU GREENWASHING

LES BONNES RAISONS D'ÊTRE CONTRA

pour permettre des alternances de gouvernance, ou du moins une représentativité légitime pour être force de propositions tout au long des mandatures. Malgré cela, grâce au travail de nos 3 élu-e-s, toutes les motions proposées ont été acceptées.

Pas dégoûtée pour autant, fin 2019, la **Confédération paysanne 09 s'est lancée dans les élections MSA avec des listes sur tous les secteurs**. Nous avons là aussi beaucoup à proposer de concret ! Nous reviendrons dans ce regain sur ce problème de représentativité qui est manifestement une mauvaise habitude des instances agricoles... Pourtant, la démocratie ne fonctionne que si elle sait se renouveler, se modifier, accepter les débats... même la PAC est en débat !

Parlons en : **tout au long de 2019, la PAC a mobilisé notre équipe**, que ce soit pour assurer une formation à la télé-déclaration avec un franc succès, mais aussi à apporter des propositions argumentées pour une nouvelle PAC qui brouillonnait déjà.

Nous avons fait une formation avec la SAFER pour nous améliorer dans les connaissances des rouages du foncier. D'ailleurs en 2019 nous attendions une loi foncière, et à l'heure où ce regain paraît il y a fort à craindre que cette future loi restera future jusqu'à la saint Glin Glin.

La Conf' aussi se préoccupe du devenir des droits sociaux, c'est pour cela que nous étions présents en 2019 et début 2020 dans des manifs contre la réforme des retraites. Demande principale : que nos retraites agricoles, exploitants ou salariés, soient revalorisées et représentent une fin de carrière digne, et non une casse sociale comme elle l'est aujourd'hui.

Nous avons été présent pour rappeler que les élevages de plein air en porcs peuvent être résilients face à la peste porcine. Nous avons organisé avec le Civam Bio 09 une visite de ferme le 16 janvier pour appuyer nos arguments, devant des membres des services de l'État, des élus de la république et des journalistes...

À la même époque nous avons avec l'ADEAR 09, Terre de Liens, le Civam bio 09, construit un argumentaire en vue des élections municipales pour proposer la transcription de notre vision de l'agriculture paysanne au niveau des communes. La salle à Foix était comble pour débattre avec les candidats de l'importance de la sécurité alimentaire dans nos territoires. Quelques semaines plus tard ces mots étaient dans la bouche de nos plus « grands » dirigeants... Ces propositions sont pourtant depuis longtemps dans les discours de la Conf' et de nos partenaires !

Dans le même temps nous étions présents aux côtés de la future association Solidarité Paysans 09, qui a vu le jour en début d'année.

Mobilisation toujours, sur le thème de la prédation. En 2019 comme les années précédentes, gros besoin de ce côté-là. Malheureusement 2020 n'échappera pas à la règle.

Mais 2019 paraît presque balayée par la crise du COVID. 2020 restera dans l'histoire de notre département comme au niveau planétaire ; les conséquences du premier confinement ont fait ressurgir les problèmes engendrés par les politiques agricoles qui nous mènent vers un mur et vers l'exportation tout en acceptant les accords de libre échange en tout genre. Le projet d'une Agriculture Paysanne, pourvoyeuse d'emplois et d'alimentation pour les territoires, est plus que jamais d'actualité ! Il va sans dire que les problèmes de société, démocratiques, sociaux, culturels, climatiques nous engagent aussi avec différents partenaires vers des propositions d'évolution sociétale, et notamment avec la PAAC (Politique Agricole et Alimentaire Commune) qui pourrait se décliner avec le même principe de la sécurité sociale qui existe depuis 74 ans, avec une Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA).

Des objectifs à garder en ligne de mire et qui doivent nous permettre d'avancer.

Le monde de demain nous appartient !

Angel Alegre & Mathias Chevillon  
Co-porte parole et trésorier

## BVD – QUESTIONS FRÉQUENTES

## &gt;&gt; Comment le virus de la BVD arrive dans mon élevage ?

La première cause de contamination par le virus de la BVD est le contact avec des bovins contagieux. Tout rassemblement d'animaux constitue donc une pratique à risque : achats, pensions, estives, concours... Une contamination indirecte, moins importante, est également possible : personnes et matériels peuvent véhiculer le virus.

## &gt;&gt; Qu'est ce qu'un IPI ?

Un IPI est un individu Infecté Permanent Immunotolérant. Il est issu d'une femelle ayant été infectée par le virus entre le 1er et le 4ème mois de gestation. Cet individu naît porteur du virus, qu'il excrètera abondamment, tout au long de sa vie, et sans forcément montrer des symptômes visibles. Il finira par déclarer la maladie et par en mourir. C'est une « bombe à virus », dangereuse pour ses congénères.

## &gt;&gt; Dans quel délai dois-je poser les boucles BVD ?

L'identification est du ressort de l'IPG, la boucle BVD ne change rien aux règles habituelles d'identification.

## &gt;&gt; À quelle oreille poser la boucle BVD ?

À l'oreille droite, en raison des boucles électroniques qui doivent être posées à gauche.

## &gt;&gt; Dois-je boucler tous les veaux ?

Oui, l'objectif est de connaître le statut de tous les veaux (mâles, femelles, laitier, allaitant) ce qui permettra d'attribuer un statut à leur mère par ascendance.

## &gt;&gt; Mon animal a perdu la boucle BVD, quelle boucle de rebouclage commander ?

Une boucle classique visuelle suffit si votre animal a un statut BVD connu.

## &gt;&gt; Que faire de mes anciennes boucles visuelles ?

Il est possible de faire le prélèvement de cartilage à l'aide d'un bouton BVD : vous posez vos anciennes boucles sur les veaux, et vous posez un bouton qui sert uniquement au prélèvement de cartilage. Les boutons BVD, tout comme les boucles BVD, sont à commander auprès du Service Elevage de la Chambre d'agriculture de l'Ariège.

## &gt;&gt; Je vaccine depuis des années, dois-je

## faire le dépistage ?

Oui, la vaccination permet de se prémunir d'une contamination alors que le dépistage sur les boucles reflète une circulation du virus.

## &gt;&gt; Mon cheptel est vacciné, est-ce que les vaches vont être positives ?

Non, lors de l'analyse de cartilage auriculaire, c'est le virus qui est recherché, pas les anticorps.

## &gt;&gt; J'ai déjà fait un plan BVD proposé par le GDS, suis-je concerné par le bouclage BVD ?

Oui, malgré le plan, l'élevage n'est pas à l'abri d'une nouvelle contamination et la lutte doit être collective et simultanée pour tous les élevages.

## &gt;&gt; Que va-t-il se passer pour les estives ?

Tous les veaux devront avoir un statut BVD connu, leurs mères auront un statut grâce à celui de leur veau. Il faut prévoir de prélever les taureaux, les jeunes, et les vaches vides lors de la prophylaxie.

Pour tout complément d'info :  
GDS 09, 32 av. du Gal De Gaulle,  
09000 FOIX Tél : 05.61.02.14.17  
mail : gds09@reseaugds.com

## RECETTE ÉTATIQUE POUR FAIRE BAISSER LA PRÉDATION EN ARIÈGE

Temps de préparation : 4 ans

Temps de cuisson : c'est du tout cuit.

Ingrédients :

Une bonne récolte de dossiers d'indemnisation (au moins 500)  
Une demi douzaine d'effaroucheurs,  
Un nouveau barème d'indemnisation, en plein essuyage de plâtres  
Un labyrinthe administratif  
Deux à trois cadavres d'ours  
Une feuille de route réactualisée

**Triez sans pitié tous les dossiers qui ne respectent pas le nouveau protocole** : avec ou sans présence d'indices, 72h maximum entre le signalement du dommage et la date présumée du dégât. La nature doit se plier aux règles de l'administration.

**Passez les dossiers au labyrinthe administratif** : l'ASP, organisme tellement éloigné du terrain que des dossiers seront aisément écartés pour une erreur de case cochée, de date, un élément manquant.

**Transvasez chaque dossier traité au président de GP** qui devra ensuite le notifier et suggérer aux éleveurs concernés de faire un recours en cas de dossier écarté. Ceux ci, fêrus de papperasse et toujours hyper disponibles auront tout de même un délai de 15 jours pour formuler un recours, au-delà duquel le recours n'est plus recevable.

**Si nécessaire, supprimez la prime de dérangement** afin que les plâtres n'aient plus aucune contrepartie s'ils signalent les dégâts d'ours et/ou effectuent les constats.

**Réservez (via l'ASP) au maximum le paiement des indemnités**, on ne peut pas considérer les dossiers non payés comme indemnisés.

**Ajoutez les cadavres d'ours pour faire monter la sauce.**

**Saupoudrez d'une pincée d'effarouchement**, le bilan 2020 indique que 12 ours ont été effarouchés.

C'est prêt, présentez et servez le 11 décembre à Toulouse, avec un accompagnement d'huiles variées !

**Assortiments** :

La conditionnalité au menu en juillet 2021, mais toujours pas de calendrier pour le groupe de travail, toujours pas de diagnostics pastoraux de vulnérabilité. Il nous semble pourtant légitime de considérer que si la possibilité d'être indemnisé suite à attaque d'ours est conditionnée à partir de 2021 à la mise en place de moyens de protection adaptés et proportionnés, ces changements de pratiques doivent impérativement être préparés par un diagnostic de vulnérabilité, mis en œuvre à l'échelle de l'estive.

François Thibaut



## CAMPAGNE D'AFFICHAGE SAUVEZ LE CLIMAT DEVENEZ PAYSAN-NE

Au mois de septembre, un partenariat ADEAR 09/Conf09 a fait fleurir des affiches partout dans le département. D'autres fleuriront encore !

À l'heure où le climat est un enjeu majeur, où la moitié des émissions mondiales de Gaz à Effets de Serre est liée au système agro-alimentaire industriel, la lutte pour l'agriculture paysanne et la Souveraineté Alimentaire est plus que jamais d'actualité.



Alors que 50 % des 430.000 agriculteurs de France partent à la retraite dans la décennie à venir, nous voulons parler de notre beau métier d'une autre façon, au plus grand nombre...

Et éveiller des vocations, il y a urgence !

Depuis quelques décennies, des paysan-nes se sont rencontré-e-s, se sont fortifié-e-s, solidarisé-e-s... A nos yeux, ces petites fermes sont souvent plus belles que les plus grandes, que les trop grandes.

Dans ces petites fermes, femmes et hommes vivent agréablement de leur métier, au plus près des sols, des plantes, des animaux. Avec des emplois du temps qui respectent les vies de familles, des relations sociales riches et diverses. Des engagements financiers modérés, des dépendances aux machines et aux deniers publics moindres.

Tout cela donne des aliments de grande qualité que ces paysan-nes veulent distribuer à juste prix au plus grand nombre.

Produire ces aliments sur des fermes nombreuses et à taille humaine, respectueuses de l'environnement, le plus autonomes possible, proches des consommateurs et économiquement viables, c'est à cette gratifiante et belle aventure que nous vous invitons : l'AGRICULTURE PAYSANNE.

Cette aventure est aujourd'hui concrète sur

bien des fermes, en Ariège et ailleurs, même si elle peut déplaire au monde de la finance, des spéculateurs fonciers et à certaines institutions agricoles.

L'agriculture paysanne est symbolisée par cette belle fleur aux pétales colorés : un schéma directeur pour l'agriculture de l'avenir !

**L'agriculture paysanne, solution pour le climat et les générations à venir.**

## SAUVEZ LE CLIMAT DEVENEZ PAYSAN-NE

Le MONTÉ des initiatives mobilises  
de base le filière de l'agro-alimentaire  
système agro-alimentaire industriel pour  
aider notamment la lutte pour l'agriculture paysanne  
et la Souveraineté Alimentaire



Confédération paysanne de l'Ariège

## ON N'AVAIT PAS LA CLÉ D'AUCHAN, ON A FORCÉ LA PORTE !

Le 25 septembre, alors qu'une neige précoce venait blanchir un peu plus que nos sommets ariégeois, précipitant quelque peu la descente de bon nombre de troupeaux de vaches de nos estives, nous étions quelques paysans ariégeois à avoir mis cap à l'est pour aller dénoncer, avec quelques 200 participants, une énième tentative d'artificialisation de terres arables. En effet, aux portes de Montpellier, la famille Mulliez (Auchan, Décathlon, etc...), dans le besoin vous vous en doutez, souhaite, sur 24 ha, implanter un complexe, « ludo-commercial », nommé « Oxlane ». Tout un programme, pour le plus grand bonheur des consommateurs héraultais, évidemment !

Aussi, à l'appel de plusieurs collectifs, locaux et nationaux, d'une vingtaine d'organisations, dont la Conf' et en présence de son porte-parole, Nicolas Girod, nous avons planté des arbres fruitiers et semé des céréales. Réservez des terres pour notre souveraineté alimentaire, installons des paysans, voilà le sens de notre mobilisation !

À Montpellier, comme en Ariège, nous nous adressons à nos élus locaux, que certains nous présentent comme nos seuls alliés, et nous leurs disons :

**RÉAGISSEZ, L'AVENIR DE NOS  
TERRITOIRES EST AUSSI ENTRE  
VOS MAINS, SOYEZ  
VOLONTARISTES, INSTALLONS  
DES PAYSANS NOMBREUX !  
MOINS DE BÉTON, PLUS DE  
PAYSANS !**

David Eychemme

## ZNT : SUITE ET FIN TOXIQUE

**En Ariège, la charte départementale d'engagements des utilisateur-trice-s agricoles de produits phytopharmaceutiques précise notamment l'adaptation des distances de sécurité avec l'objectif affiché de réduire les ZNT (Zones Non Traitées).** La charte, élaborée conjointement par la Chambre d'Agriculture, la FDSEA09 et les JA09, reflète bien tout le lobbying professionnel pour conserver un modèle dépassé qui élimine les paysan-ne-s, dégrade les produits alimentaires, pollue

l'environnement...

L'actuelle présidente de la FNSEA, Christiane Lambert, a été aussi responsable de FARRE (Forum pour une Agriculture Raisonnée Respectueuse de l'Environnement) qui soutient toujours la laborieuse certification HVE (Haute Valeur Environnementale). Et cette dernière est maintenant bénéficiaire d'un crédit d'impôt, comme l'AB ! En matière de phyto, dorénavant conseil et vente sont séparés ; de même on ne devrait pas laisser les utilisateur-trices de produits phyto dicter leurs propres règles.

**Pourquoi dans la Dépêche du 11/05/2020 ne pas inviter à faire rédiger**

la charte par les riverain.e.s des zones traitées ? Ils sont les premiers concerné-e-s ! Et pourtant cette charte des riverain-e-s (où sont-ils ?) vient d'être acceptée le 27/10/2020 par la Préfecture de l'Ariège : elle réduira les ZNT de 5 à 3m pour les cultures basses et de 10 à 5m pour les hautes. Maintenir les distances prescrites nationalement aurait été un petit pas pour atteindre le véritable objectif "Sortir des pesticides".

André Bazerque



## VISITE DE FERME POUR LES PORTEURS DE PROJET



L'ADEAR09 organise des visites de fermes : sont abordés le parcours à l'installation, (formation, recherche de foncier, financement du projet, installation progressive), les choix techniques, la commercialisation, les points de vigilance... Le 13 octobre 2020, c'est à Daumazan sur Arize, chez Thibaud Roger, (la ferme des quatre sabots) qu'a eu lieu la dernière visite.

**F  
O  
R  
M  
A  
T  
I  
O  
N  
S  
  
2  
0  
2  
1**
**GESTION ALTERNATIVE DE L'EAU ET DES EFFLUENTS À LA FERME** 7,14, 28 janvier et 4 février

Savoir expliquer le lien entre les pratiques agricoles et le changement climatique, notamment au travers de la fertilisation et des émissions GES. Concevoir son projet de gestion alternative de l'eau et des effluents à la ferme pour s'adapter au changement climatique. Réaliser et exploiter une technique de valorisation des eaux usées et/ou des eaux pluviales, réaliser les étapes cruciales de la construction d'une installation de filtre planté.

**PAYSAN DEMAIN ! L'ESSENTIEL POUR LANCER OU CONSOLIDER MON**
**ACTIVITÉ**

Statuts, foncier, financement, urbanisme : Être capable de construire un plan d'action adapté à son projet d'installation

19, 22, 26 janvier  
5 et 11 février

**COMPRENDRE LA NOUVELLE PROGRAMMATION DE LA PAC ET DÉFENDRE L'AGRICULTURE PAYSANNE**

Avoir les éléments permettant de mieux appréhender les négociations PAC post 2020, l'état actuel du projet, les enjeux, les perspectives, les évolutions possibles et la période de transition.

29 janvier

**COMPRENDRE LA CONTROVERSE ANIMALISTE ET EXPLIQUER SON MÉTIER DE PAYSAN.NE**

Appréhender les représentations des personnes avec qui on communique sur des sujets d'élevage et agricole tel que l'animalisme, la souffrance animale, la question de la mise à mort des animaux...

12 février

**ANTICIPER POUR BIEN TRANSMETTRE**

Anticiper pour bien transmettre sa ferme. Maîtriser les aspects humains, juridiques et fiscaux de son projet de transmission.

24 février  
4, 5, 11 et 15 mars

**S'ASSOCIER POUR MIEUX TRAVAILLER À PLUSIEURS**

Savoir gérer son collectif de la création à possible dissolution. Savoir identifier les principales conséquences juridiques, sociales et fiscales d'une installation en société. Adopter un mode de fonctionnement viable au sein de sa société.

25 et 26 février  
3 et 5 mars

**MAÎTRISER LES ENJEUX LIÉS AU FONCIER POUR DÉFENDRE DES INSTALLATIONS PAYSANNES NOMBREUSES ET DES CAMPAGNES VIVANTES**

2 j. en février/mars : dates à préciser

**ÊTRE BÉNÉVOLE DE L'ADEAR : S'APPROPRIER LE PROJET DE L'ASSOCIATION ET SON FONCTIONNEMENT**

2 j. en février/mars : dates à préciser

Pour toutes précisions, inscriptions, n'hésitez pas à nous contacter :  
05.34.14.61.79 - adear.09@orange.fr - <http://www.agriculturepaysanne.org/ariege>

**ANNONCES**
**>> Recherche foncier**

**Cherche 20Ha de terres agricoles** dont au moins 5Ha de plat argileux. Irrigable. Financement déjà complet par fonds propres. Projet d'élevage naturel de poissons en étangs.

**Contact** : Frédéric De Almeida & Eve Sevin -  
[leauverte@protonmail.com](mailto:leauverte@protonmail.com) - 06 06 46 06 11 / 06 79 33 75 22 - [www.leauverte.com](http://www.leauverte.com)

**Cherche foncier pour une culture de houblon**, dans le secteur de Foix / La bastide de Sérou / Pailhès / Pamiers / Mirepoix / Dun / Lavelanet / Tarascon. Surface entre 1 et 2 hectares. Terrain plat. Sol profond et drainant. Accès à l'eau. Exposition Sud, ensoleillement toute la journée. Accès route ou piste.

**Contact** : [damiencarry09@gmail.com](mailto:damiencarry09@gmail.com) - 06 45 49 01 45

**Cherche locaux pour miellerie** : Apiculteurs en cours d'installation. Recherchons une solution pour la saison 2021 pour installer notre Meillerie sur le secteur 09100 (locaux trop petit à ce jour). Envisageons toutes solutions : Reprise structure cause départ retraite / Location ou achat local, Hangar / Location ou achat maison avec grand garage / Achat Terrain agricole / Miellerie commune (location, adhérent...)

**Contact** : Lucie Delaplace - 06 83 30 21 16

**LIBERTÉS EN BERNE :  
NOUS NE VOULONS PAS DE LA LOI  
SUR LA SÉCURITÉ GLOBALE !**

Ce samedi 28 novembre 2020, la ConfAriège a participé à Foix au rassemblement pour dénoncer les violences policières (expulsion violente de migrants installés symboliquement place de la République à Paris, passage à tabac d'un producteur de musique rentrant chez lui, parce-que noir, donc « suspect », etc...). Le tout dans un contexte du vote d'une loi qui fait débat, dite de « sécurité globale » et à tendance liberticide, dont entre autres articles problématiques, le 24 interdit de diffuser des images de policiers en action. La Confédération paysanne, trop souvent confrontée à des forces de l'ordre trop zélées, et soucieuse de pouvoir faire pleine et entière confiance à une police républicaine, s'associe sans réserve aux organisations et partis politiques qui dénoncent ces dérives sécuritaires. Ce samedi, députés, syndicats et milieu associatif avaient répondu présents, plus de 400 personnes étaient là, malgré la pluie. Dommage que maires et élus départementaux n'aient pu rejoindre ce rassemblement, sûrement occupés à relancer l'économie locale en se rendant en masse chez les commerçants pour le premier jour de réouverture... On ne peut pas être de tous les combats !

David Eychenne

**IL N'EST JAMAIS TROP TARD POUR ADHÉRER ET SOUTENIR LA CONF POUR 2020 !**

Renvoyez le bulletin d'adhésion ci-dessous + le règlement de la cotisation au 32 avenue du Général de Gaulle 09000 Foix

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse postale \_\_\_\_\_

Adresse mail \_\_\_\_\_ Tel : \_\_\_\_\_

Statut : exploitant-e                      cotisant-e solidaire                      en projet d'installation  
Retraité-e                      conjoint-e                      autre : \_\_\_\_\_

Production(s) : \_\_\_\_\_

Production en agriculture biologique : oui      non

**J'adhère à la Confédération paysanne de l'Ariège** (chèque à l'ordre de la Confédération paysanne de l'Ariège) :

Cotisation annuelle + abonnement au journal LE REGAIN : 50 €

Cotisation annuelle SOUTIEN + abonnement au journal LE REGAIN : prix libre (> 50 €)

Dans un souci de représentativité professionnelle et de légitimité de la Confédération paysanne, les porteurs de projet ne peuvent pas adhérer au syndicat en tant que membre actif. Si vous êtes dans ce cas, nous vous encourageons vivement à adhérer à l'ADEAR09 et à nous rejoindre dès l'installation effective !

**Je m'abonne au journal Le Regain** (sans adhésion) : 10 €

**J'adhère à l'ADEAR de l'Ariège**, cotisation annuelle : 20 € (chèque à l'ordre de l'ADEAR de l'Ariège)

Confédération Paysanne de l'Ariège – 32 avenue du Général De Gaulle – 09000 FOIX – 0561021431 – [confariege@gmail.com](mailto:confariege@gmail.com)

**Je souhaite un reçu**